

COÛT MOYEN NATIONAL 2027 DE L'ENSEMBLE SOCLE DE SERVICES



COÛT MOYEN NATIONAL 2027 DE L'ENSEMBLE SOCLE DE SERVICES

1. Un coût moyen national de 119,50 € pour l'année 2027

L'arrêté relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services des SPSTI est paru au Journal Officiel du 30 septembre 2026. **Le coût moyen national de l'ensemble socle de service des SPSTI est fixé à 119,5 euros pour l'année 2027.**

■ Evolution du coût moyen

En €	2023	2024	2025
Coût moyen DGT	115,5	116,0	119,5
Evolution		0,4%	3%

Pour rappel, les modalités de calcul du coût moyen sont définies par le décret n° 2022-1749 du 30 décembre 2022 relatif au financement des services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Pour chaque SPSTI, ce coût est calculé selon la formule suivante : charges d'exploitation afférentes à l'ensemble socle de services / nombre de travailleurs suivis pour lesquels une cotisation a été facturée au cours de l'année.

Le coût moyen national correspond à la moyenne des coûts moyens calculés pour chacun des Services. Chaque Service est ainsi pondéré de manière identique dans le calcul du résultat national, indépendamment du nombre de travailleurs suivis.

L'ensemble des SPSTI est pris en compte par le calcul de la Direction Général du Travail (interprofessionnels, exclusivement BTP ou autre secteur d'activité).

2. Une augmentation du coût moyen national de + 3 % par rapport à 2024, principalement liée à l'évolution de la masse salariale et des coûts informatiques *

L'évolution de la **masse salariale** est le premier facteur explicatif de l'augmentation des coûts d'exploitation puisque la masse salariale, charges sociales comprises, représente près de **75 %** des charges d'exploitation. L'augmentation de la masse salariale (+ 7,2 % en 2024 et + 3,9 % en 2025) s'explique notamment par les **recrutements nécessaires au déploiement de l'offre socle et de la certification**, ainsi que par la mise en place de la **nouvelle classification des emplois**.

La hausse du coût moyen s'explique également par l'augmentation des **charges externes, nettement supérieure à celle de la masse salariale (+ 7 % en 2025), et plus particulièrement des coûts informatiques (+ 19 %)** : évolution des logiciels métier, renforcement de la sécurité...

■ Facteurs explicatifs – Chiffres Clés Présanse

	2023	2024	2025
Augmentation des produits d'exploitation	1,2%	6,5%	4,8%
Augmentation des charges d'exploitation	3,5%	7,7%	4,6%
Dont Salaires et charges sociales	3,2%	7,2%	3,9%
Dont Charges externes	6,9%	9,9%	7,0%
Dont coûts informatique (matériel, logiciels, conseil...)	11,8%	23,5%	19,0%
Evolution des prix (pour comparaison) <i>Insee, hors tabac, glissement annuel</i>	3,6%	1,2%	0,7%

3. Une augmentation du coût moyen à mettre en regard avec la mise en œuvre de la réforme du 2 août 2021 et l'amélioration du service rendu aux entreprises et aux travailleurs

Pour mettre en œuvre la réforme du 2 août 2021, les SPSTI ont engagé des investissements importants et renforcé leur action au service des 1,5 million d'entreprises adhérentes et des 19 millions de travailleurs suivis.

Ainsi, le nombre d'actions en milieu de travail (AMT) a progressé de 11 % entre 2022 et 2024 (*Rapport 2025 de la Direction Générale du Travail*). Le nombre de fiches d'entreprise réalisées par les SPSTI a presque doublé entre 2021 et 2025.

Cette dynamique concerne également le suivi individuel des salariés. **Au cours des quatre dernières années, le nombre de visites réalisées par les médecins et les infirmiers a progressé de 12 % et celui des recommandations d'aménagement de poste de 55 %.** Dans le même temps, les nouvelles visites prévues par la réglementation ont été mises en œuvre : visites de mi-carrière, visites post-exposition en cours de carrière, visites post-professionnelles et visites donnant lieu à la délivrance d'une attestation de non-contre-indication médicale.

Le déploiement de la **prévention de la désinsertion professionnelle** s'est également poursuivi : en 2025, les cellules PDP sont actives dans l'ensemble des Services, alors que seule la moitié d'entre eux en disposait en 2021.

Enfin, l'action des SPSTI s'inscrit désormais plus largement dans les politiques de santé publique : 85 % des Services y participent, notamment par le déploiement d'actions de promotion de la santé sur le lieu de travail.

** Données sur les charges d'exploitation et sur l'activité issues de l'enquête Chiffres Clés de Présanse, hors SPSTI exclusivement dédiés au BTP)*